



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 078-217803808-20260629-20260677-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

DELIBERATION N°2026-06-77

Approbation du règlement intérieur du conseil municipal 2026-2032

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin 2026 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 juin 2026, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS : Olivier LEPRETRE, Sidonie JOUBLIN-KARM, Denis COURTOT, Sylvie BIGAY, Samuel COLLIN, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Philippe CHOLET, Emma PAYOM, Miary RAMENASON, Thomas LECOT, Emile FIALIP, Alexandre MORIN, Sandrine BODIN-LEBOUCHER, Gahis DELAUNAY, Hélène CHARLET, Thomas DAVERDIN, Claire BENAZECH, Fabien LORGET, Virginie PRET, Vincent LAVISSE.

ABSENTS :

Elise GUERET MAGNE ; Faustine URBAIN ; Aline READ

REPRESENTÉS :

Aude GUERITEAU représentée par Sidonie KARM

Mélanie RAULT représentée Amina DEMBRI

Virginie BONIN représentée par Virginie PRET

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 29

Représentés : 3

Absents : 3

Votants : 26

Présents : 23

Formant la majorité des membres en exercice.

Thomas LECOT est désigné secrétaire de séance

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-8 et L. 2121-19 ;

VU l'installation du Conseil municipal en date du 30 mars 2026 ;

VU le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission Finances – Affaires Générales réunie le 18 juin 2026 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1/ DECIDE d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente délibération.

2/ DIT que le présent règlement intérieur entre en vigueur à compter du 30 juin 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 078-217803808-20260629-20260677-DE

3/ AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la présente délibération.

Thomas LECOT

Le secrétaire de séance

Olivier LEPRETRE

Le Maire

